

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 2 août 2021, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants : Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Guy Lapointe est absent.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2021-143

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS**

- L'aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales*, est de 236 987 \$, comparativement au montant de 251 361 \$ reçu en 2020 et planifié au budget 2021.

5. **RAPPORT DE LA MAIRESSE**

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257
 - Comité de sécurité public MRC
 - Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
 - *Communication Haut-Saint-François* (MRC)

5 juillet séance du conseil

13 juillet entrevue pour le poste de journalier-chauffeur

13 juillet conseil des maires de la MRC Spécial contrat ami-bus

14 juillet conférence de presse lancement officiel des travaux sur la route 257

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

26 juillet atelier du conseil

6. **MEMBRES DU CONSEIL**

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en juillet 2021.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Représentant des enfants
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

5 juillet séance du conseil

12 juillet rencontre comité de pilotage MADA

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

26 juillet atelier du conseil

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

5 juillet séance du conseil

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

26 juillet atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

5 juillet séance du conseil

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

5 juillet séance du conseil

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

26 juillet atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
- Comité consultatif en environnement (CCE)

14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*

26 juillet atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**

- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

5 juillet séance du conseil
14 juillet rencontre avec des représentants de la *Régie des Rivières*
15 juillet c.a. de la *Régie des Rivières*
26 juillet atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, la secrétaire-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a avisé les propriétaires en défaut, tel que stipulé par la résolution n° 2021-123;

ATTENDU QUE si aucune entente n'a été demandée par les contribuables visés ou qu'aucune somme n'a été reçue au plus tard le 11 août 2021, les dossiers seront transférés à la MRC du Haut-Saint-François pour les procédures de vente pour défaut de paiement des taxes, laquelle vente sera tenue le 11 novembre 2021;

À CES CAUSES;

2021-144

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité transmette à la MRC du Haut-Saint-François la liste des propriétaires dont les comptes présentent un solde dû supérieur à 50 \$, pour des factures datant de 2020 ou antérieurement, et qui n'ont pas convenu d'une entente de paiement à ce jour, cette liste apparaissant ci-dessous;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles suivants, à moins d'une entente de paiement avant l'envoi prévu le 11 août 2021.

Matricules	Propriétaires	Arrérages au 02/08/2021	Intérêts	Total
3651 42 0157	Fiducie Equip 18	26 721,62 \$	831,17 \$	27 552,79 \$
	Totaux	26 721,62 \$	831,17 \$	27 552,79 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 RÉTROCESSION – TERRAIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé, par la résolution n°2017-241 et la résolution n°2018-115, la vente du lot 5 292 443 du cadastre du Québec situé sur la route 108, au prix maximal de 24 300\$ plus les taxes applicables, à Réal Loubier & fils inc.;

ATTENDU QUE l'acquéreur, la compagnie Réal Loubier & fils inc., a accepté de respecter les conditions de la résolution n°2015-008 et de la résolution n°2018-115, ces conditions étant inscrites dans le contrat de vente;

ATTENDU QUE la compagnie Réal Loubier & fils inc. a acquis le lot en question, par acte notarié passé devant Me Heidi Paquette, notaire, le 24 octobre 2018;

ATTENDU QUE le contrat prévoyait que le canton de Lingwick accordait un délai maximum pour la fin des travaux prévus dans les conditions de vente, soit novembre 2020;

ATTENDU QUE l'acquéreurs alléguant que la pandémie a occasionné des délais, a demandé de repousser la fin des travaux, et que le conseil, par la résolution n°2020-225, a accordé un délai ultime pour la construction du bâtiment, laquelle devait débiter le 15 mai 2021 et être terminée au plus tard le 31 juillet 2021;

ATTENDU QU' à ce jour aucune demande d'un permis de construction n'a été déposée par l'acquéreur et que les travaux de construction prévus dans les conditions de vente n'ont pas été réalisés dans les délais prévus;

ATTENDU QU' à défaut de respecter la clause précédente, le contrat prévoit que la municipalité peut exiger la rétrocession du terrain, aux frais de l'acquéreur, qu'aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité, sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette, à ses frais, le terrain dans son état originel;

À CES CAUSES;

2021-145

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU

QUE la municipalité constate que les conditions prévues au contrat d'achat, en faveur de Réal Loubier & fils inc., de l'immeuble situé dans le canton de Lingwick et correspondant au numéro de lot 5 292 443, ne sont pas toutes respectées, puisque la condition concernant les travaux de construction n'a pas été respectée;

QUE devant ce constat, tel que prévu au contrat, le conseil municipal désire que la compagnie Réal Loubier & fils inc. soit contactée pour procéder à la rétrocession de l'immeuble et ce, au frais de Réal Loubier & fils inc.;

QUE la municipalité ne rembourse que le prix de vente reçu, moins cinq mille dollars (5000\$), conformément au contrat;

Qu'aucune indemnité ne soit versée pour les améliorations et additions effectuées sur l'immeuble, s'il y a lieu, ces améliorations et additions restant à l'acquis de la municipalité, conformément au contrat de vente;

QUE le cabinet Cain Lamarre soit mandaté pour agir dans le présent dossier et soit autorisé à prendre tous les moyens légaux pour préserver les droits de la municipalité;

QUE cette présente résolution soit acheminée à la compagnie Réal Loubier & fils inc. par courriel de même que par courrier recommandé, en lui accordant jusqu'au 12 août pour aviser la municipalité de son intention de procéder à une rétrocession de gré à gré, à défaut de quoi un préavis d'exercice sera publié au bureau de la publicité des droits et un recours sera entrepris à l'expiration du délai de 60 jours prévu au préavis d'exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 VENTE DU TERRAIN SITUÉ AU 80, ROUTE 108

ATTENDU QUE le canton de Lingwick a effectué l'achat du terrain situé au 80, route 108, le 29 avril 2021;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Martel et M. Serge Gilbert ont signifié leur intérêt pour l'achat du terrain en question dans le but d'y installer une résidence pour le père de Mme Martel, afin que leur fils et sa conjointe puissent s'établir près de leur entreprise;

ATTENDU QUE le conseil juge que cette vente est une bonne option puisqu'une nouvelle résidence sera installée dans le périmètre urbain de Sainte-Marguerite;

EN CONSÉQUENCE ;

2021-146

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le Canton de Lingwick vende à Mme Brigitte Martel et M. Serge Gilbert le lot 3 904 695 du cadastre du Québec, et ayant le numéro d'immeuble 80, route 108, canton de Lingwick, au prix fixé à 22 000 \$ plus les taxes applicables ;

Que Mme Brigitte Martel et M. Serge Gilbert s'engagent à y établir, en respectant les délais convenus, un nouveau bâtiment résidentiel d'une valeur minimum de 125 000\$ incluant le terrain et confirment, lors de la signature de l'acte, avoir les fonds ou le financement nécessaires pour assumer le paiement des dépenses découlant du respect des conditions de la vente, principalement de la construction du bâtiment;

QUE la municipalité de Lingwick accorde un délai maximum d'un (1) ans pour déposer une demande de permis de construction pour une résidence permanente et ladite résidence devra être érigée, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la municipalité, dans les deux (2) ans et l'aménagement du terrain doit être terminé dans un délai maximum de deux ans et demi (2 ½) à compter de la date de signature de l'acte de vente à intervenir entre Mme Martel, M. Gilbert et la municipalité;

QUE le contrat de vente devra comprendre la clause résolutoire suivante :

La municipalité pourra, si elle le juge à propos et sans préjudice aux autres recours que lui permet le présent acte, demander la résolution de la présente vente, après avoir signifié à l'acquéreur et, le cas échéant, à tout acquéreur subséquent, et inscrit au registre foncier le préavis de soixante (60) jours prévu par la loi, dans tous les cas où l'acquéreur sera en défaut et n'y aura pas remédié dans le délai prescrit, lorsque tel délai a été prévu.

La municipalité reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date de la vente, sans être tenue à aucune restitution pour le paiement du prix de vente ou acomptes reçus jusqu'alors en capital ou intérêt, ni aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, ce paiement du prix de vente, ces acomptes, réparations, améliorations et constructions restant acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés.

La municipalité reprendra alors l'immeuble franc et quitte de toute priorité ou hypothèque ou autre droit réel subséquent à la date du présent acte.

QUE l'acte de vente notarié devra être signé au plus tard 60 jours suivant la réception de cette résolution et ce, aux frais de l'acquéreur.

QU'Il sera loisible aux acquéreurs de faire effectuer un test de l'installation septique, du puits artésien et autres sur le terrain avant la signature de l'acte de vente à la condition qu'au préalable, il remette à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal d'un million de dollars et la maintienne jusqu'à la signature de l'acte de vente.

QUE Mme Martel et M. Gilbert ne pourront vendre ou autrement disposer du terrain tant que la résidence n'aura pas été entièrement parachevée, cette restriction ne devant cependant pas empêcher l'acquéreur de consentir une hypothèque relative au financement de cette construction ;

QUE Mme Céline Gagné, mairesse et Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer pour et au nom du Canton de Lingwick l'acte de vente en faveur de Mme Brigitte Martel et M. Serge Gilbert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 MOSAÏQUE PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL 2017-2021

2021-147

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QU'un montant de 550 \$ est alloué à la réalisation d'une mosaïque photos des membres du conseil, vu la fin de leur mandat. Mme Manon Rousso fera la prise et la sélection des photos, tandis que Mme Geneviève Lussier de GraphAlba fera la conception de la mosaïque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-148

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période d'août 2021;

Engagements de crédits	
Administration	
Feuilles, chemises couleur, etc.	125 \$
Administration	125 \$
Transport - voirie	
Réparation panneau accueil rte 108	500 \$
Produits nettoyage véhicules	100 \$
Total transport - voirie	600 \$
Parcs et terrains de jeux	
Scie circulaire à batterie	230 \$
Vis, boulons, écrous, silicone, epoxy, etc	70 \$
Gants, douille, rouleau, piles, exacto, etc	70 \$
Seafoam, filtre JD, fil, graisse, courroie	95 \$
Panneaux "baignade interdite" (3)	140 \$
Bande de patinoire "polyboard" (2)	585 \$
Bois boîte toilette sèche (pont couvert)	250 \$
Total parcs et terrains de jeux	1 440 \$
TOTAL :	2 165 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente et dépose l'état des activités financières au 30 juin 2021, lequel a été acheminé aux membres du conseil.

7.7 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE JUILLET 2021 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
20358	Rec. Général du Canada	Remises de l'employeur	2 046,07 \$
20359	Revenu Québec	Remises de l'employeur	5 212,03 \$
20360	Hydro-Québec	Éclairage public	233,64 \$
20361	Hydro-Québec	Garage	339,26 \$
20362	Servi. Cartes Desjardins	Publipostage, RPVL	188,83 \$
20363	Bell Canada	Garage	81,93 \$
20364	Gilles Grondin	Remboursement taxes	44,51 \$
20365	Hydro-Québec	Chauff. Centre mun.	61,53 \$
20366	Pierre Chouinard & fils	Diésel	745,18 \$
20367	Magasin général Morin	Essence	153,57 \$
20368	JN Denis inc.	Rép. autop., urée, disques	2 372,22 \$
20369	MRC du Haut-St-François	Téléphonie	336,66 \$
20370	Quinc. N.S. Girard	Clé, diluant, nettoyant,...	109,34 \$
20371	A.D.M.Q.	Formation élections	258,69 \$
20372	Suzanne Blais	Frais de déplacement	53,28 \$

20373	Serv. San. Denis Fortier	Cueil. mat. rés., toilette	4 760,32 \$
20374	Fonds info territoire	Avis de mutation	20,00 \$
20375	FQM Assurances	Ass. Marché petite école	94,83 \$
20376	Superior Sany Solutions	Savon, papier mains, etc.	220,39 \$
20377	Alsco Corp.	Buanderie	192,34 \$
20378	Valoris Régis HSF/Sherb.	Enfouissement juin-juil.	3 206,13 \$
20379	Signalisation de l'Estrie	Panneaux signalisation	1 632,21 \$
20380	Axion	Tél. monte-pers., wi-fi	100,62 \$
20381	Telus	Site web	16,60 \$
20382	Tech-Nic Réseau cons.	Office 365 2 util., 3 mois	75,88 \$
20383	Pascal Sévigny	Frais de dépl. + cell.	377,24 \$
20384	Alexandre Latulippe	Frais de dépl. + cell.	199,00 \$
20385	Pavage Centre Sud Qc	Planage d'asphalte	2 897,37 \$
R/A	GC Crédit-bail Québec	Photocopieur	339,23 \$
Total des chèques :			26 368,90 \$
08/07	Salaires	6 employés	3 371,66 \$
15/07	Salaires	5 employés	2 974,05 \$
22/07	Salaires	4 employés	2 895,07 \$
29/07	Salaires	6 employés	3 099,69 \$
02/08	Martin Loubier	Rémunération élu	205,25 \$
02/08	Guy Lapointe	Rémunération élu	414,60 \$
02/08	Sébastien Alix	Rémunération élu	321,17 \$
02/08	Daniel Audet	Rémunération élu	321,17 \$
02/08	Jonatan Audet	Rémunération élu	321,17 \$
02/08	Céline Gagné	Rémunération élu	601,07 \$
02/08	Suzanne Jutras	Rémunération élu	420,84 \$
Total :			41 314,64 \$

2021-149

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 41 314,64 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2021-08-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 41 314,64 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question au sujet de l'indice de dévitalisation (quintile) qui est passé de 5 à 3 pour le canton de Lingwick.
- Demande de précision concernant la vente du terrain.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 46 à 19 h 55

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 VÉRIFICATION MÉCANIQUE – CAMION CITERNE

2021-150

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion-citerne du service incendie. Advenant l'obligation de réparations de moins de 2 000 \$, celles-ci sont autorisées à être exécutées sur place. Pour toute réparation dont le montant serait plus élevé que 2 000 \$, la directrice générale et secrétaire-trésorière, la mairesse ou le maire suppléant et les conseillers délégués aux équipements mécanisés seront avisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 VÉHICULES DU SERVICE INCENDIE – PROJET DE TRANSFERT

ATTENDU QU’ un projet de transfert des camions incendie, des différentes municipalités faisant partie de la Régie incendie des Rivières, a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU QU’ à long terme, ce projet semble avantageux pour le Canton de Lingwick et les autres municipalités, assurant un renouvellement de la flotte de véhicules, sans avoir à emprunter et à assumer les montants assez importants d’intérêts sur la dette en découlant;

ATTENDU QUE le coût de rachat de tous les véhicules appartenant aux cinq municipalités est évalué à 917 477 \$, plus deux crédit-bail à assumer pour un montant de 591 045 \$ et que le remboursement de ces sommes serait amorti sur 10 ans;

ATTENDU QUE le montant qui sera versé au Canton de Lingwick pour l’achat du camion Sterling citerne 2003 et du camion Inter 40S autopompe 2005 est évalué à 38 866 \$, incluant les équipements;

ATTENDU QUE la durée de vie d’un camion opérant pour un service incendie est évaluée à 25 ans;

EN CONSÉQUENCE;

2021-151

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick accepte le projet de transfert des camions incendie, à compter du 1^{er} janvier 2022, tel que présenté dans le document fourni en juillet 2021, si toutes les municipalités faisant partie de la Régie acceptent le transfert proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 PROGRAMME D’INSTALLATION, INSPECTION ET ENTRETIEN DES PRISES D’EAU SÈCHES

ATTENDU QUE pour répondre au schéma en couverture de risque incendie, certains programmes sont à adopter afin de répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique, dont un programme relatif à l’installation, l’inspection et l’entretien des prises d’eau sèches;

ATTENDU QUE la *Régie incendie des Rivières*, dont fait partie le Canton de Lingwick, a adopté ledit programme, lors de sa séance du 20 mai 2021, par la résolution n°21-05-047;

ATTENDU QUE les prises d’eau sèches sont des infrastructures qui appartiennent à chacune des municipalités selon le territoire où elles se trouvent;

EN CONSÉQUENCE;

2021-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU

QUE le Canton de Lingwick adopte le programme d’installation, inspection et entretien des prises d’eau sèches de la *Régie incendie des Rivières*;

QUE la *Régie* s’occupe des vérifications préventives des prises d’eau et que la Municipalité prendra les actions qui s’imposent lorsque des réparations sont nécessaire;

QUE la Municipalité s’assurera, lors de l’installation d’une nouvelle prise d’eau sèche, de sa conformité avec ce programme;

QUE le déneigement des prises d’eau sèches se fera dans les délais indiqués au programme, soit dans les 48 heures suivant la fin des chutes de neige lors d’une tempête.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 RÉPARATION SUR LE CAMION AUTOPOMPE – PROBLÈME ÉLECTRIQUE (CAPTEURS)

ATTENDU QUE des capteurs du camion autopompe signalent des ouvertures de portes et de coffres même si ces derniers sont tous fermés;

ATTENDU QUE les employés de la municipalité et les pompiers n'ont pas réussi à corriger cette situation, que le camion autopompe a été apporté au garage JN Denis pour réparation et que les mécaniciens n'ont pu trouver la cause de cette défektivité, le manuel du schéma électrique du camion étant nécessaire;

ATTENDU QU' tous les capteurs d'un camion d'urgence doivent fonctionner correctement;

À CES CAUSES;

2021-153

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le conseil entérine les travaux faits sur le camion autopompe pour un montant de 2 051,14 \$ incluant les taxes;

QUE le camion soit retourné à Garage JN Denis pour réparation des capteurs défectueux sur le camion autopompe, avec l'aide du manuel du schéma électrique reçu et en contactant le fabricant au besoin. Le coût du capteur est d'environ 350 \$, montant auquel le temps sera ajouté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR – PATRICK MCCARTHY

2021-154

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'embaucher M. Patrick McCarthy au poste de journalier-chauffeur (ouvrier de voirie), à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une période de probation de 3 mois. Entre temps, M. McCarthy devra participer à des journées de formation sur l'équipement de voirie.

Les conditions pour la rémunération sont les suivantes :

- Le salaire sera tel que prévu dans la politique salariale et indiqué au contrat d'embauche.
- Une allocation de dépense de 125 \$ sera accordée annuellement, sur présentation d'une facture d'achat d'accessoire ou vêtement personnel nécessaire à l'emploi.
- Une allocation de dépense de 200 \$ sera accordée annuellement, pour la disponibilité à l'entretien des chemins d'hiver.

La saison estivale se déroule du premier lundi d'avril au samedi précédent le premier lundi de novembre de chaque année (de la première semaine complète d'avril à la première semaine complète de novembre). L'horaire est du lundi au jeudi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 7 h à 12 h et comprend un minimum de 40 heures. L'horaire régulier pourra être modifié sur demande ou par résolution du conseil municipal, le total des heures hebdomadaires demeurera le même. Si du déneigement est nécessaire au cours de cette période, l'employé devra déroger de l'horaire habituel.

La saison hivernale se déroule du premier lundi de novembre au samedi précédent le premier lundi d'avril (de la première semaine complète de novembre à la première semaine complète d'avril). L'horaire de travail varie selon le besoin du service. L'employé doit être disponible 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Au cours de la saison hivernale, l'employé devra conserver une moyenne hebdomadaire de 32 heures de travail.

Le temps supplémentaire excédent 40 heures sera majoré de 50% s'il a été autorisé par la directrice générale, le maire ou le maire suppléant. L'employé

n'aura pas à obtenir d'autorisation pour les heures de travail supplémentaires qui seront faites pour effectuer du déneigement, du déglacage ou autres travaux urgents qui seront exécutés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Si M. Patrick McCarthy obtient le poste permanent, après la période de probation, le salaire sera majoré tel qu'indiqué dans la politique salariale.

L'employé devra donner un préavis de départ de deux (2) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet avis n'est pas respecté, une rémunération équivalente à deux (2) semaines sera retenue comme pénalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 SEL DE DÉGLAÇAGE SAISON 2021-2022

2021-155

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'effectuer au besoin l'achat d'une quantité approximative entre 90 et 110 tonnes de sel en vrac de la compagnie Sel Frigon. Le prix est fixé à 99,95 \$ la tonne, sans les taxes, livré à Lingwick (livraison avec convoyeur) selon la soumission reçue et ce prix est garanti pour la saison 2021-2022. Le sel servira à la préparation des abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N°2021-134

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 5 juillet 2021, la résolution n°2021-134 concernant le changement de ponceaux et creusage de fossé a été adoptée;

ATTENDU QUE dans le coût des travaux indiqués, soit 29 350 \$, le montant pour le changement de ponceaux à l'entrée du chemin North Hill était inclus, mais ces travaux ont déjà été attribués, au coût de 12 650 \$ plus taxes (13 280 \$ incluant la TVQ non-remboursable), par la résolution n°2021-111;

À CES CAUSES;

2021-156

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de modifier le montant des coûts prévus des travaux octroyés par la résolution n°2021-134 à 16 070 \$ au lieu de 29 350 \$, incluant la TVQ non-remboursable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 ÉGLISE CHALMERS – TRAVAUX DE MAÇONNERIE

2021-157

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité retient les services de Maçonnerie Forget & fils pour les travaux de rejointoiement et de remplacement de certaines briques de l'église Chalmers;

QUE les travaux sont conformes aux respects des caractéristiques de la citation municipale du bâtiment;

QUE ces travaux sont autorisés, pour un montant maximal de 10 200 \$ plus les taxes. Ce prix maximal inclut la main d'œuvre, l'équipement, le matériel, les frais administratif et le profit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 RESTAURATION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE CHALMERS – 2^e APPEL D'OFFRES

Un 2^e appel d'offres pour la restauration extérieure de l'église Chalmers a été acheminé à huit entrepreneurs. Malgré la prolongation de fin des travaux au 30 septembre 2022, aucune soumission n'a été déposée à la municipalité.

14.3 ABRI PERMANENT – FABRICATION DE MURETS

Sujet reporté

14.4 CHAUFFE-EAU – REMORQUE EAU POTABLE-USÉE

ATTENDU QUE le chauffe-eau au propane installé à l'intérieur de la remorque d'eau potable-usée n'appartient pas à la municipalité et que celui-ci est difficile à mettre en marche par les bénévoles qui l'utilisent;

2021-158

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU

QUE la municipalité fasse l'acquisition d'un chauffe-eau compact électrique, 2,5 gallons d'Eccotemp pour l'installer à l'intérieur de la remorque d'eau de la municipalité. Le coût du chauffe-eau est de 289 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRESSE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

Le conseiller Sébastien Alix s'informe de la possibilité, pour des élèves de l'école primaires de Weedon, de tenir une activité de financement scolaire à l'abri permanent (vente de pizza).

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

On s'informe si le nouvel employé municipal habite dans la région.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-159

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 35.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.